



Centre de la petite enfance Les Ateliers

Politique de santé



Table des matières

1. <i>Introduction</i>	3
2. <i>L'enfant : son état général</i>	3
3. <i>Réintégration de l'enfant dans le groupe</i>	4
4. <i>Administration des médicaments</i>	4
5. <i>Administration de l'acétaminophène</i>	5
6. <i>Produits et médicaments sans prescriptions médicales :</i>	6
7. <i>Les maladies infectieuses :</i>	6
8. <i>Conclusion</i>	7
ANNEXE.....	8



1. Introduction

Comme nous le disons souvent, le centre de la petite enfance est un milieu propice à la contamination. Nous avons conçu la présente politique afin de vous aider à comprendre la dynamique de notre CPE dans la prévention et le traitement des maladies et des diverses infections. Vous pourrez ainsi nous aider à réduire les risques d'infections.

Afin de mieux vous connaître, nous vous demandons de bien vouloir remplir la fiche santé lors de votre inscription. Cette dernière nous permet d'être alertés par les besoins éventuels de votre enfant.

2. L'enfant : son état général

Lorsque votre enfant vient au CPE, il doit être en mesure de participer activement aux divers moments de la journée. Si vous sentez que votre enfant ne sera pas capable, pour des raisons de santé, d'avoir une journée agréable au CPE, nous considérons que votre enfant devrait rester au chaud, à la maison, entourée par un proche.

Il faut savoir que lorsqu'un enfant est malade au CPE, nous multiplions les risques de contaminations et de propagations des infections, aussi bénignes soient-elles. De plus, il est difficile pour une éducatrice d'assurer son rôle auprès du groupe et de prodiguer les soins et l'attention nécessaire à l'enfant malade.

Nous comprenons que cela peut avoir certaines contraintes sur vos activités et occupations personnelles ou professionnelles. C'est pour cela que lors de votre inscription, nous vous encouragerons à avoir des alternatives de garde (gardienne, grands-parents...) afin que vous puissiez faire appel à eux au besoin. Nous demandons aux parents de communiquer avec l'équipe de direction lorsque l'enfant est malade et de lui faire part du diagnostic posé par le médecin traitant. Ainsi, nous pouvons prévenir les autres membres du groupe et informer l'équipe éducative. Il est important de prendre en considération le conseil de l'équipe pédagogique notamment lorsqu'il s'agit d'une consultation médicale. Selon l'importance de la maladie, nous vous demanderons de nous fournir un billet médical confirmant l'état de santé de votre enfant et sa capacité à réintégrer le CPE. Vous trouverez en annexe le document suivant : « guide des infections en CPE ». Vous pouvez vous référer à ce guide afin de connaître nos attentes.



3. Réintégration de l'enfant dans le groupe

L'enfant peut réintégrer le service de garde à trois conditions :

- Les symptômes ont disparu et la situation est revenue à la normale (ex : selles normales);
- Il se sent assez bien pour participer aux activités régulières du CPE;
- Il est considéré comme non contagieux.

Si l'état de l'enfant le nécessite, le CPE peut exiger un avis médical avant le retour de l'enfant.

4. Administration des médicaments

Lorsqu'un enfant doit prendre un médicament (*outré l'acétaminophène, l'insectifuge ou les médicaments cités au point 6 « Produits et médicaments sans prescription médicale »*), il doit être prescrit par un professionnel de la santé habilité par la loi et le parent doit obligatoirement remplir et signer la fiche suivante : « Autorisation parentale pour l'administration d'un médicament, avec prescription. » Vous trouverez cette fiche auprès des éducatrices dans le local de l'enfant.

Le médicament est alors confié à l'éducatrice. Il doit être dans son contenant d'origine et contenir les renseignements inscrits par le pharmacien sur l'étiquette faisant font foi de l'autorisation du professionnel. Sur l'étiquette, nous devons pouvoir lire les éléments suivants :

- Nom et prénom de l'enfant ;
- Nom du médicament ;
- La posologie ;
- La durée du traitement ;
- La date d'expiration ;
- Les coordonnées du professionnel de la santé ayant prescrit le médicament.¹

Les personnes habilitées à administrer les médicaments dans chacune de ses installations sont désignées par écrit (règlement service de garde art 121.1).

¹ Nous n'administrons pas de médicaments qui n'ont pas été préalablement prescrits.



Les médicaments sont tenus sous clés en tout temps. Il est interdit de laisser un médicament dans le casier ou le sac personnel de l'enfant.

Lorsque le médicament arrive à expiration, il est immédiatement jeté. De plus, lorsque le traitement est fini, nous vous redonnerons le médicament. Si vous souhaitez faire une prolongation de traitement, vous devrez rapporter une nouvelle prescription.

5. Administration de l'acétaminophène

Pour l'acétaminophène et l'insectifuge, il existe des protocoles qui évitent aux parents d'avoir à fournir une prescription du médecin. Ils sont disponibles au CPE et ne seront appliqués conformément au protocole prévu à l'annexe II du Règlement sur les services éducatifs à l'enfance.

Ce « protocole sur l'administration d'acétaminophène en cas de fièvre » stipule que l'acétaminophène peut être administré uniquement pour atténuer la fièvre. Il ne peut être administré:

- À des enfants de moins de 3 mois (*la présence de fièvre à cet âge nécessite une consultation médicale*);
- Pour soulager la douleur (*la présence de douleur nécessite une consultation médicale*);
- Pendant plus de 48 heures consécutives (2 jours);
- À des enfants ayant reçu un médicament contenant de l'acétaminophène dans les 4 heures précédentes.

Lorsque nous administrons de l'acétaminophène :

Nous nous assurons que :

- L'enfant fait de la fièvre selon le protocole suivant :
 - 38 C et plus, température prise par voies orales
 - 38,5 C et plus, température prise par voies rectales
 - 38,5 C et plus, température prise par voies tympaniques (oreilles)
 - 37,5 C et plus, température prise par voies axillaires (aisselles)
- Vous avez rempli et signé la fiche intitulée : « enfants et informations en cas d'urgence »
- Vous avez été prévenu de l'état de votre enfant ;
- L'enfant est habillé de façon confortable, plus légère ;
- L'enfant est adéquatement hydraté ;
- La dose à administrer a été vérifiée en suivant les indications fournies sur le tableau d'administration de l'acétaminophène



- L'enfant est sous étroite surveillance et reprenons la température une (1) heure après l'administration de la dose. Si la fièvre persiste ou si l'état général de l'enfant ne s'améliore pas, les parents sont rappelés et il leur est demandé de venir chercher l'enfant.

La prise de poids :

Afin de pouvoir administrer l'acétaminophène, nous avons besoin de connaître le poids de l'enfant. Ainsi, nous prendrons son poids 4 fois par année. Ce dernier sera noté sur le protocole en kg, et vous devrez venir initialiser les informations recueillies. Le protocole se trouve dans le classeur santé du groupe de votre enfant, dans son local.

6. Produits et médicaments sans prescriptions

médicales :

Nous autorisons quelques produits sans prescriptions médicales avec l'autorisation écrite du parent :

- Solutions nasales salines ;
- Solutions orales d'hydratation ;
- Crèmes pour érythème fessier ;
- Gel lubrifiant en format à usage unique pour la prise de température ;
- La crème calamine ;
- La crème hydratante ;
- Le baume à lèvres.
- La crème solaire (autre que celle fournit pas le CPE)

Tous ces produits doivent être fournis par le parent. Vous devrez signer une autorisation écrite pour que nous puissions appliquer ces produits. De plus, ils ne doivent pas être mis dans le casier ou le sac personnel de l'enfant, y compris le baume à lèvres. Les produits doivent être remis à l'éducatrice de votre enfant qui les rangera de manière appropriée et sécuritaire. Enfin, les produits doivent être identifiés avec le nom et le prénom de l'enfant.

7. Les maladies infectieuses :

Vous devez obligatoirement nous prévenir dans les cas de diagnostics suivants :



Coqueluche
Diphtérie
Érythème infectieux (5^{ème} maladie)
Gale
Influenza (grippe)
Hépatite
Impétigo
Lynragite/pharyngite et amygdalite à streptocoque
Scarlatine
Méningite
Oreillons
Pédiculose (Poux)
Rougeole
Rubéole
Tuberculose
Varicelle

Pour toutes ces maladies, si les symptômes apparaissent au CPE, nous vous demanderons de venir chercher immédiatement votre enfant. Si les symptômes apparaissent à la maison, nous vous demandons de nous en informer le plus rapidement possible et de garder votre enfant à la maison.

Nous ferons un suivi avec vous afin de pallier à la contagion. En vous demandant un billet médical validant le diagnostic. L'enfant pourra réintégrer le CPE minimalement 24 heures après la 1^{re} prise de son traitement, sauf cas particulier mentionné dans le point précédent. S'il n'y a pas de traitement, l'enfant pourra revenir dès la disparition symptômes. Si l'enfant a un traitement à suivre, nous l'enregistrerons.

Pour chacune des maladies infectieuses, une communication sera faite auprès des parents par courriel et par affichage dans les installations. Le but est de vous informer d'une éventuelle contagion et d'éviter le risque de propagation tant au sein du CPE que de votre famille.

Nous considérerons la situation de pandémie lorsqu'il y aura 3 cas et plus.

8. Conclusion

Nous espérons que ce document vous aidera à mieux comprendre les positions de votre CPE lors de maladie, et renforcera notre partenariat.



ANNEXE

Guide des infections en CPE

Symptômes observés et mesures prises par le CPE en cas d'infection

État général de l'enfant affecté

Symptômes observés :

- Ne participe pas aux activités du groupe
- Est maussade
- Veut se coucher ou se couche

Mesures à prendre :

- Appeler les parents pour qu'ils viennent chercher l'enfant,

Réintégration de l'enfant :

- Capacité à suivre le rythme d'une journée au CPE,

Fièvres supérieures à 38 C

Symptômes observés :

- Forte fièvre, frissons,
- Maux de tête,
- Douleurs musculaires,
- Fatigue et épuisement,
- Possibilité de toux,

Mesures à prendre :

- Administrer de l'acétaminophène selon le poids de l'enfant et la posologie recommandée,
- Prévenir les parents de la situation,
- Aérer la pièce,
- Habiller légèrement l'enfant
- Faire boire l'enfant régulièrement



- Reprendre la température une (1) heure après la prise de l'acétaminophène,
- Si la température n'a pas baissé, il faut appeler les parents et leur demander de venir le chercher.
- Si la température a baissé en dessous de 38 C, il faut continuer à observer l'enfant, et reprendre sa température quatre (4) heures après la prise de l'acétaminophène. Il faut prévenir le parent en fin de journée.
- Informer le parent en lui donnant les informations suivantes :
 - Heure de la prise du médicament,
 - La posologie administrée,
 - L'état général de l'enfant,

Réintégration de l'enfant :

- Ne plus avoir de fièvres,
- Capacité à suivre le rythme d'une journée au CPE,

Mal de gorge :

Symptômes observés :

- Plainte au niveau de la gorge,
- Difficultés à avaler,
- Gorge rouge,
- Ganglions cervicaux douloureux,
- Fièvres,
- Ne participe pas aux activités normales du groupe,

Mesures à prendre :

- Téléphoner aux parents pour qu'ils viennent chercher l'enfant,
- En cas de fièvre, il faut appliquer les mesures prévues à cet effet,

Réintégration de l'enfant :

- Disparition des symptômes,
- Capacité à suivre les activités du groupe,

Inflammation des yeux :

Symptômes observés :

- Œil rouge avec écoulement épais et coloré (verdâtre, jaunâtre ou blanchâtre), paupières collées ou enflure,

Mesure à prendre :

- Téléphoner aux parents pour qu'ils viennent chercher l'enfant,



- Faire confirmer le symptôme de conjonctivite,

Réintégration de l'enfant :

- En cas de conjonctivite : l'enfant peut réintégrer le CPE 24 heures après le début du traitement.
- Le CPE est en mesure de demander une preuve médicale.

Oeil présentant un écoulement clair comme de l'eau :

Symptômes observés :

- Informer les parents à leur arrivée

Mal d'oreille :

Symptômes observés :

- Plainte de l'enfant,
- Écoulement purulent ou sang
- Bébé qui se prend l'oreille et pleure
- Ne participe pas aux activités du CPE

Mesure à prendre :

- Téléphoner aux parents pour qu'ils viennent chercher l'enfant,

Réintégration de l'enfant :

- L'enfant peut réintégrer le CPE dès qu'il est en mesure de suivre le rythme du CPE.

La pédiculose : poux (ou lente) :

Symptômes observés :

- Démangeaisons,
- Lésions survenues suite au grattage,
- Observation,

Mesure à prendre :

- Prévenir les parents dès leur arrivée au CPE,
- Attacher les cheveux des enfants et éviter le contact,
- Mettre à laver le linge de l'enfant,

Réintégration de l'enfant :



- L'enfant peut revenir dès le début du traitement.
- En cas de doute, le CPE se réserve le droit de demander des preuves d'application du traitement anti-poux.

Toux creuse et persistante (plus de 5 jours) :

Mesure à prendre :

- Téléphoner au parent pour qu'il vienne le chercher

Réintégration de l'enfant :

- L'enfant pourra réintégrer le CPE lorsque les symptômes ont disparu.
- Si l'enfant est asthmatique :
 - Administrer son traitement selon la posologie,
 - Informer le parent, en l'informant sur la situation de l'enfant et la posologie donnée,
 - Surveiller l'évolution des symptômes,
- Si après 30 minutes, la situation ne s'améliore pas, il faut demander aux parents de venir chercher l'enfant.
- La réintégration sera effective à la disparition des symptômes.

Difficultés respiratoires :

Symptômes observés :

- Augmentation de la fréquence respiratoire,
- Mouvement prononcé des narines,
- Sifflement inspiratoire,

Mesure à prendre :

- Téléphoner aux parents pour qu'ils viennent chercher l'enfant,
- Demander aux parents de consulter un médecin,
- Exiger un papier médical confirmant le diagnostic,

Réintégration de l'enfant :

- En cas de Coqueluche : l'enfant peut revenir 5 jours après le début du traitement. Si l'enfant n'est pas traité, il doit être exclu 3 semaines après le début de la toux ou jusqu'à cessation de la toux.
- L'enfant doit être capable de suivre le rythme normal du CPE.



Rougeurs ou boutons :

Symptômes observés :

- Apparition de boutons sur le corps,
- Possibilité de fièvres,

Mesure à prendre :

- Informer les parents de la situation et s'informer s'il y a eu un épisode identique à la maison,
- Surveiller l'évolution des symptômes

- Si évolution des symptômes et apparition de démangeaison :
 - Téléphoner aux parents pour qu'ils viennent chercher l'enfant,
 - Faire valider la provenance de l'irruption cutanée, et selon le cas, le CPE se réserve le droit d'exiger un bilan médical.

Réintégration de l'enfant :

- Après la disparition des symptômes,
- Si un diagnostic est posé et que le parent amène un billet médical,
- L'enfant doit être capable de participer aux activités du CPE,
- En cas de diagnostic tel que l'urticaire ou eczéma, il est important d'informer l'équipe pédagogique, et de mettre à jour le dossier médical de l'enfant auprès de la directrice adjointe. Ainsi, le CPE sera faire face à la situation si elle se reproduit.

Rougeur au niveau du visage et du cou

Symptômes observés :

- Rougeurs pouvant s'étendre jusqu'au thorax et accompagnées d'une forte fièvre,
- Présence de ganglions

Mesures à prendre :

- Téléphoner aux parents pour qu'ils viennent chercher l'enfant
- Suspensions de rougeole ou rubéole : demander aux parents d'aller consulter un médecin et exiger un billet médical.

Réintégration de l'enfant :

- Rougeole : l'enfant est exclu les 4 jours suivant l'apparition des premiers boutons,



- Rubéole : l'enfant est exclu pendant 7 jours suivant l'éruption des boutons.

Rougeurs :

Symptômes observés :

- Rougeurs débutant au visage et s'étendant au visage,
- Présence de fièvres : légère ou modérée
- Apparition de petites vésicules (cloche d'eau)
- Démangeaison

Mesure à prendre :

- Téléphoner au parent pour qu'il vienne chercher l'enfant
- Suspicion de varicelle ou roséole : demander au parent de consulter un médecin et exiger un billet médical.

Réintégration de l'enfant :

- L'enfant doit être capable de suivre le rythme d'une journée au CPE.

Rougeurs d'aspect « papier sablé » :

Symptômes observés :

- Présence de rougeurs sur le cou, thorax, abdomen et cuisses,
- La rougeur blanchie sous la pression,

Mesure à prendre :

- Téléphoner au parent pour qu'il vienne chercher l'enfant,
- Suspicion de scarlatine : demander au parent de consulter un médecin et exiger un billet médical pour confirmer le diagnostic,

Réintégration de l'enfant :

- Selon la confirmation du diagnostic, l'enfant peut revenir 24 heures après le début du traitement ou suite à la disparition des symptômes,
- L'enfant doit être capable de suivre le rythme d'une journée au CPE,

Rougeurs et vésicules :

Symptômes observés :

- Fièvre,
- Vésicules dans la bouche, aux mains et aux pieds



Mesure à prendre :

- Prévenir les parents dès leur arrivée
- Suspicion de Coxsackie (pied-main-bouche)
- Suggérer un avis médical

Réintégration de l'enfant :

- L'enfant peut venir au CPE tant qu'il est capable de suivre les activités du CPE et que la fièvre n'est pas élevée.

Lésions croutées :

Symptômes observés :

- Lésions suintantes ou purulentes
- Situées principalement sur le visage : menton et bouche

Mesure à prendre :

- Téléphoner au parent pour qu'il vienne chercher l'enfant
- Suspicion : impétigo. Demander au parent de consulter un médecin et exiger un biller médical.

Réintégration de l'enfant :

- En cas de traitement : l'enfant revient dès le lendemain du démarrage de son traitement,
- En cas de non-traitement : l'enfant revient suite à la disparition des symptômes,
- L'enfant doit être en mesure de suivre le rythme du CPE,

Sillon :

Symptômes observés :

- Sillons entre les doigts et les orteils,
- Parfois au niveau des poignets, des coudes, de l'abdomen, des parties génitales, des cuisses ou des fesses.
- Démangeaisons : principalement la nuit et durant la sieste.

Mesure à prendre :

- Téléphoner au parent pour qu'il vienne chercher l'enfant
- Suspicion de Gale : demander au parent d'aller chez le médecin et exiger un billet médical.

Réintégration de l'enfant :



- En cas de traitement : l'enfant revient dès le lendemain du démarrage de son traitement,
- En cas de non-traitement : l'enfant revient suite à la disparition des symptômes,
- L'enfant doit être en mesure de suivre le rythme du CPE,

Diarrhées et vomissements :

Symptômes observés :

- Selles molles ou liquides
- Vomissements
- Fréquence accrue
- Peut-être accompagner de fièvres et de douleurs abdominales

Mesure à prendre :

- Téléphoner au parent pour qu'il vienne chercher l'enfant après de 2 selles molles ou après 2 fréquences de vomissement.
- Suspicion de gastro-entérite

Réintégration de l'enfant :

- L'enfant peut revenir 48 heures après la disparition de la diarrhée ou des vomissements.
- L'enfant doit être capable de suivre le rythme du CPE

En cas de pandémie, nous vous appellerons dès le 1^{er} vomissement ou 1^{re} diarrhée afin que vous veniez chercher votre enfant.

Maux de tête :

Symptômes observés :

- Maux de tête accompagnée d'un malaise général et de myalgie
- Éruption qui commence par le visage puis sur le tronc et les membres

Mesure à prendre :

- Informer les parents lors de leur arrivée
- Suspicion de 5^{ème} maladie

L'enfant continue à venir au CPE sauf si son état général ne lui permet pas de suivre le rythme du CPE.

Informations complémentaires :



En toutes circonstances, le CPE peut demander le retrait d'un enfant dont l'état général ne lui permet pas de suivre les activités normales de son groupe et du CPE. Nous entendons par traitement, tout traitement médical prescrit par une ordonnance signée par un professionnel de la santé.

Le CPE se réserve le droit d'exiger un billet médical.